



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 novembre 2020

### **LE GOUVERNEMENT MET EN PLACE LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'EXPÉDITION DE LIVRES DES LIBRAIRIES INDÉPENDANTES POUR FAVORISER LA VENTE À DISTANCE**

Alors que le confinement contraint les libraires à fermer, **Bruno Le Maire**, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, et **Roselyne Bachelot-Narquin**, ministre de la Culture, annoncent la mise en place d'un dispositif visant à aider les libraires à poursuivre leur activité à travers la vente en ligne.

L'État prendra en charge, à compter du 5 novembre et pendant la durée du confinement, les frais d'envoi de livres.

Ce dispositif permettra aux libraires de ne facturer à leurs clients que les frais de port au tarif minimum légal, soit 0,01 €.

Les libraires pourront déposer auprès de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) une demande de remboursement, accompagnée des factures justifiant des coûts d'expédition des commandes prises à partir du 5 novembre pour obtenir le soutien de l'État. Seront éligibles les librairies indépendantes, c'est-à-dire les entreprises répondant aux critères de taille TPE et PME et dont la vente de livres neufs est l'activité principale.

Afin de réduire l'avance de trésorerie des libraires, et de réduire les délais de livraisons de proximité à J+1, La Poste met en place une remise sur son offre « Proxicourses Librairies ». Celle-ci sera disponible au tarif de 2 euros au lieu de 4,5 €. Elle sera éligible au dispositif de prise en charge des frais de port ci-dessus.

Pour rappel, les ventes réalisées en retrait de commande (cliqué & retiré) par les commerces fermés administrativement ne seront pas prises en compte dans le calcul de l'aide au titre du fonds de solidarité.

Bruno Le Maire a déclaré : « *Le Gouvernement est pleinement mobilisé pour soutenir les commerces de proximité touchés par la crise. Ce nouveau dispositif va permettre aux libraires indépendants de développer leur activité de vente à distance sans différence de coût de livraison avec les grandes plateformes numériques. Je salue l'initiative de La Poste qui contribue à cet effort de solidarité.* »

Pour Roselyne Bachelot-Narquin : « *Il est essentiel que la vente de livres continue. Par la prise en charge des frais d'expédition, l'État est à nouveau aux côtés des librairies, en rétablissant des conditions de concurrence équitables et en favorisant leurs ventes à distance.* »

#### **Contacts presse :**

Cabinet de Bruno Le Maire 01 53 18 41 13  
Cabinet de Roselyne Bachelot-Narquin 01 40 15 83 31

[presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)